

Article 1 – Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les ventes entre le client et la société EVOLUSUD. D'un commun accord entre les deux parties et sauf stipulations expresses et constatées par écrit, toutes commandes de produits impliquent de la part de nos clients l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du client, quels qu'en soient les termes. Le fait de ne pas exercer, à un moment donné, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales de Vente ne peut, en aucun cas, être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'un quelconque desdites dispositions.

Article 2 – Clause de réserve de propriété

Toutes nos ventes sont conclues avec une clause de réserve de propriété. Les produits vendus demeurent la propriété de EVOLUSUD jusqu'au paiement intégral des factures. En cas de non-paiement à l'échéance, nous serons en droit, après une première mise en demeure restée sans effet de reprendre immédiatement la marchandise livrée et le client sera tenu de la restituer à la première demande.

La reprise par EVOLUSUD des produits impose au client l'obligation de réparer le préjudice de la démarche. En conséquence, le client devra verser, à titre de clause pénale, une indemnité de 20% du prix HT des produits commandés.

La charge des risques de détérioration, de perte ou vol des produits est transférée au client dès la livraison.

Le client est autorisé à revendre ou utiliser les produits livrés par EVOLUSUD. En tout état de cause.

Article 3 – Prix

Les factures sont payables comptant, avant l'expédition des produits.

Les prix sont ceux du tarif en vigueur au jour de la commande. Les factures font apparaître un montant hors taxes, un montant de taxe de valeur ajoutée et un montant toutes taxes comprises.

La société EVOLUSUD se réserve le droit de réviser les prix sans préavis, même en cours d'exécution d'un marché ou d'une commande, notamment si les conditions de main d'œuvre, de matières premières ou de transport venaient à être modifiées.

Article 4 – Commande

Toute commande ne deviendra définitive qu'après l'acceptation du client, du devis émis par EVOLUSUD, et ce dans le délai de validité indiqué audit devis. Une fois le devis accepté dans le délai, le devis devient bon de commande et est désigné comme tel dans la suite des présentes conditions générales de vente. Passé ce délai, EVOLUSUD se réserve la possibilité d'annuler son offre ou de la proposer à des conditions différentes. EVOLUSUD se réserve le droit d'évaluer à tout moment la solvabilité du client, et, s'il ne remplit pas les conditions de solvabilité fixées par EVOLUSUD, pourra modifier ou retirer son octroi de crédits sans préavis et exiger des garanties ou un paiement à la commande ou une délégation de paiement acceptée pour poursuivre les livraisons de produits.

Annulation ou modification, le contrat étant conclu par l'envoi de la confirmation signé du devis adressé par le client à EVOLUSUD, toute demande d'annulation de la commande et/ou de modification de la composition et/ou du volume de la commande passée par un client, ne pourra être prise en compte par EVOLUSUD que dans les conditions suivantes : faite par écrit et notamment courrier électronique dans les deux jours de la date d'envoi du devis signé. Pour être ensuite confirmée par le client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 48 heures après l'envoi de la première demande écrite. A défaut de confirmation, selon les modalités ainsi définies, la demande d'annulation et/ou de modification ne sera pas prise en compte par EVOLUSUD. Il en convient que cette demande ne pourra être retenue si elle parvient à EVOLUSUD après le lancement de la fabrication ou l'approvisionnement de pièces ou matières spécifiques nécessaires à celle-ci. Toute demande de modification des délais de livraison doit être transmise à EVOLUSUD par mail. EVOLUSUD se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de définir un délai en fonction de ses nouvelles possibilités. Un nouveau délai sera présenté. Les produits fabriqués sur mesure demandés par le client lors de la commande et qui ne pourraient

être réutilisées par EVOLUSUD seront facturées au client. EVOLUSUD peut refuser le stockage ou d'en cesser la durée avec un préavis d'une semaine, sans recours possible du client. Il est expressément convenu entre les parties que l'annulation d'une commande entraînera la facturation du temps passé et des achats spécifiques commandés pour ce client. Toute annulation après la validation du devis entraînera le paiement de cette commande par le client.

Article 5 – Livraison

Nos produits sont réputées livrées au départ d'usine. En cas d'enlèvement par le client ou pour son compte, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Le client doit vérifier les marchandises livrées en présence du transporteur, au moment de la réception. Si réserve, elle doit être confirmée par écrit au transporteur dans les trois jours qui suivent la livraison. Le client doit inscrire les réserves d'usage quant aux défauts apparents sur le bordereau de livraison et sur le récépissé de transport. Il dispose d'un délai de 8 jours à compter de la livraison des marchandises pour émettre des réserves quant à la non-conformité ou défauts non-apparents pouvant affecter les marchandises livrées. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise par la société EVOLUSUD.

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés à titre indicatif. Sauf convention formelle contraire, ils ne constituent aucun engagement de notre part.

Les produits transportés par nos prestataires sont acheminés au lieu de livraison désigné par le client. Le changement d'adresse en cours de trajet pour livraison entraînera, selon le lieu, soit un retour sur l'usine au frais du client ou un changement de destination qui entraînera des frais supplémentaires au client.

Le déchargement et de manutention sont à la charge et aux risques du client qui doit mettre à disposition le personnel et le matériel nécessaire.

Lors de la livraison, le site doit être facilement accessible, sans danger et sans risques pour le personnel, les véhicules et marchandises stockés, sous la seule responsabilité du client.

En cas de retour des produits en usine à cause de l'impossibilité de déchargement ou du fait de l'inexécution du client (autorisation d'accès), les risques lors du retour à l'usine sont à la charge exclusive du client. De ce fait les frais engendreront à la charge du client. Le conducteur du véhicule est autorisé à refuser d'exécuter la livraison au lieu indiqué

Articles 6 – Transport

Conformément à l'Article L 133-3 du Code du Commerce, la prestation de transport et les éventuels, frais de grutage ou de manutention font toujours l'objet d'une facturation complémentaire. Les frais de livraison et de transports inclus une heure de déchargement tout temps supplémentaire sera facturé au client. Les marchandises sont transportées jusqu'au lieu indiqué par le client.

Le transporteur pourra refuser de livrer les produits s'il estime que le terrain n'est pas praticable. Dans l'hypothèse où le conducteur accepterait, la société EVOLUSUD décline toute responsabilité pour quelconque dommage occasionné par le véhicule de livraison, si ce dommage résulte soit d'un accès difficile, soit un terrain non approprié, soit d'une résistance au sol insuffisante pour le poids du véhicule ou pour toute autre cause ne pouvant être imputée à la faute du conducteur.

Il est convenu entre les parties que le déchargement est à la charge du client. Celui-ci devra donc prendre toutes les mesures adéquates (engins de levage notamment) pour procéder au déchargement des produits fabriqués par EVOLUSUD avec le plus grand soin. Le client supportera seul les dommages éventuels qui pourraient être causés à ces produits lors de l'opération de déchargement.

A l'arrivée de la marchandise sur chantier, il appartient au client ou à son représentant de vérifier leur état au moment du déchargement. Tout dommage doit faire l'objet d'un constat amiable présenté dans l'article 5.

Article 7 – Réception des produits

A la livraison ou de l'enlèvement des marchandises, un bon de livraison devra être dûment signé par le client. Il y sera indiqué les éléments livrés ou retirés, leur désignation, leur quantité. Le client doit vérifier les éléments et indiquer les éléments manquants. A défaut, la livraison ou le retrait seront réputés complet.

Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de vices ou manquants constatés.

Le client accepte l'accès aux produits livrés à la société EVOLUSUD afin d'effectuer ou faire effectuer toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires et à la condition que les marchandises livrées n'aient été mises en œuvre. Seul l'équipe de EVOLUSUD ou toute personne dûment mandatée par celle-ci pourra effectuer ces contrôles et vérifications.

Après contrôle par le fabricant et qu'il fait apparaître un vice ou un manquant, le client ne pourra demander que le remplacement des produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Toute réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par les présentes conditions générales de ventes ne suspend pas le paiement du client des produits livrés qui ne sont pas l'objet d'un vice apparent dûment constaté par EVOLUSUD.

En cas de paiement par chèque à la livraison des marchandises, le chèque devra être remis au chauffeur avant déchargement.

Article 8 – Retours

Sauf convention écrite contraire, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

Le retour de produits ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit par EVOLUSUD obtenu notamment par mail. Les frais de retour seront à la charge de EVOLUSUD à condition que les défauts soient constatés par le fabricant.

Article 9 – Garantie / assurances

Les produits fournis par la société EVOLUSUD bénéficient de la garantie légale des vices cachés, conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil. Les défauts de détériorations des produits livrés survenus à la suite d'un mauvais stockage, d'une utilisation anormale ou non conforme à leur destination, un accident ou modification du produit par le client, ne pourront ouvrir droit à la garantie.

Au titre de la garantie des vices cachés, la société EVOLUSUD s'engage à apporter la solution ou le remplacement du produit non conforme à la commande. Le client ne peut prétendre à aucun dommages et intérêts.

Le client s'engage à stocker les produits livrés dans un endroit adapté et en respectant les règles de stockage définies par la réglementation notamment par les DTU. Tous défauts ou détériorations des produits livrés qui sont consécutifs à des conditions anormales de stockage des produits par le client ne sera pas couvert par la garantie des vices cachés par EVOLUSUD.

Article 10 – Modalités de paiement.

Sauf convention contraire écrite conclue entre le client et EVOLUSUD, le paiement des produits s'effectue par chèque ou virement selon les modalités suivantes :

- Pour une première affaire : Paiement intégral à la commande.
- Pour les clients récurrents : Paiement égal à trente pour cent (30%) du prix de la commande à la commande ; - Paiement du solde avant la livraison.

Toutes commandes complémentaires à la commande initiale par le client sont payables intégralement à la commande.

Le client peut bénéficier de délais de paiement, après étude préalable de sa solvabilité par EVOLUSUD. L'octroi de délais de paiement ne constitue qu'une tolérance, qui peut être supprimée en cas d'incident de paiement, sur simple notification. En cas de dégradation de la solvabilité du client, EVOLUSUD sera en droit, même après réalisation partielle d'une commande, d'exiger toutes garanties utiles en vue de la bonne exécution des engagements pris et/ou de modifier les conditions de paiement accordées en demandant notamment un règlement anticipé avant exécution de la commande.

Aucun escompte ne sera pratiqué par la société EVOLUSUD pour paiement anticipé.

La commande pourra être annulé par le fabricant dans l'hypothèse où le client ne respecterait pas l'échéance de paiement. EVOLUSUD pourra refuser d'honorer la commande et de livrer les produits concernés sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client annule sa commande au moins deux semaines avant la livraison, il devra verser une indemnité forfaitaire d'au moins cinquante pour cent du coût de la commande. Si l'annulation de la commande à l'initiative intervient moins de deux semaines avant la mise à disposition ou la livraison des marchandises, l'indemnité due à EVOLUSUD sera égale à la totalité de la

commande passée. Dans l'hypothèse où l'annulation de la commande proviendrait de EVOLUSUD, l'intégralité du montant perçu sera remboursée au client.

Toute somme non payée à échéance donnera lieu de plein droit au paiement par le client de pénalités, conformément à l'Article L 441-6 du Code du Commerce. Une mise en demeure sera effectuée par EVOLUSUD par lettre recommandée avec accusé réception. Sans retour des pénalités seront ajoutées. Ces pénalités sont fixées à 10% du montant dû. L'ensemble des frais judiciaires ou extrajudiciaires, nécessaires à l'application de ces pénalités, est à la charge exclusive du client. Conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code du Commerce.

Article 11 – Force majeure

Dans le cas où EVOLUSUD serait empêchée de remplir totalement ou partiellement ses obligations, du fait de tout événement échappant raisonnablement à son contrôle, tel que notamment grève ou mouvement social affectant un tiers dont le transporteur, incendie, inondation, guerre, impossibilité d'être approvisionné, ruptures de stock, pénurie de carburant, accident ou panne en particulier informatique, épidémie, respect d'une disposition légale ou réglementaire obligatoire émanant des pouvoirs publics, EVOLUSUD s'engage à prévenir le client et à l'informer des conséquences possibles en terme de retard qui peuvent en découler.

Article 12 – Qualification des entreprises

Les produits EVOLUSUD devront être mis en œuvre par une entreprise qualifiée disposant d'une assurance décennale couvrant les travaux qu'elles réalisent, ainsi qu'une responsabilité civile couvrant les dégâts pouvant survenir lors ou des suites de la mise en œuvre des produits.

La mise en œuvre des produits livrés doit obligatoirement se faire dans le respect des réglementations en vigueur suivant le DTU 31.2 pour l'ossature bois.

Article 13 – protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel communiquées à EVOLUSUD par le client ont pour objectif la bonne exécution des commandes et livraisons, la gestion des relations commerciales, l'amélioration de la qualité des produits et services proposés, d'établir des statistiques commerciales et/ou lui permettre de bénéficier des offres de notre société.

Dans le cadre de la gestion d'un compte à terme, ces données peuvent être transmises à nos prestataires de service (assurance-crédit, facturation, recouvrement, contentieux).

Le client consent à l'utilisation de ses données par les destinataires énoncés ci-avant.

La durée de conservation des données est de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Cette durée peut être prorogée en raison d'obligations légales (notamment comptabilité, contentieux).

Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016

(RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi dite "Informatique et Libertés*"), le client dispose de droits d'accès, rectification, suppression, portabilité, limitation et d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le client peut exercer ses droits en prenant contact par mail sur : contact@evolusud.fr rn joignant à sa demande une copie recto-verso de sa carte d'identité.

Article 14 – Droit applicable – Juridiction

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige pouvant naître à l'occasion ou en rapport avec les présentes conditions générales de vente sera soumis au tribunal de commerce de Salon-de-Provence (13300), à qui les parties attribuent expressément compétence, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Date :

Nom :

Signature et tampon :